

Rwanda : fin des poursuites à l'encontre de l'opposante Diane Rwigara

@rib News, 09/01/2019 – Source AFP Le gouvernement rwandais est revenu sur sa décision de faire appel de l'acquittement de l'opposante Diane Rwigara (photo) en décembre, mettant de fait un terme aux poursuites judiciaires contre cette voix critique du président Paul Kagame, a-t-on appris mercredi de source judiciaire.

Diane Rwigara et sa mère Adeline, jugées notamment pour incitation à l'insurrection, avaient été acquittées le 6 décembre à Kigali. Le parquet, qui avait requis 22 ans de réclusion contre Diane, avait dans un premier fait appel de ce jugement. « Nous avons reçu une injonction du ministère de la Justice et du procureur général de retirer l'appel. Il s'agit d'une injonction constitutionnelle, le ministre a le pouvoir d'agir ainsi et nous avons écrit à la cour pour retirer l'appel », a précisé le porte-parole du parquet national, Faustin Nkusi. En décembre, le tribunal avait estimé que les critiques de Diane Rwigara contre le gouvernement ne constituaient pas une « incitation à l'insurrection » car elles s'inscrivent dans le cadre de son droit à la liberté d'expression garantie par la Constitution rwandaise et les lois internationales. Pour les juges, l'accusation n'avait pas non plus prouvé que Mme Rwigara avait falsifié des signatures de partisans dans le dossier présenté à la commission électorale en vue de sa participation à la présidentielle de 2017. Sa candidature avait été rejetée.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});